

1

Catégorie I – risque faible

Protection contre les risques minimes dont les effets peuvent être identifiés à temps par l'utilisateur.

Exemples typiques :

- ▶ Gants pour travaux de nettoyage légers
- ▶ Protection contre les actions mécaniques superficielles
- ▶ Protection contre les produits de nettoyage non agressifs

Contrôle & marquage :

- ▶ Marquage CE
- ▶ Le fabricant déclare la conformité sous sa propre responsabilité

Information pour les entreprises : Adapté pour des activités simples – pas pour les zones de travail critiques pour la sécurité.

2

Catégorie II – risque moyen

Protection destinée aux risques qui ne sont ni négligeables ni potentiellement mortels.

Exemples typiques :

- ▶ Lunettes de protection
- ▶ Protection auditive
- ▶ Chaussures de sécurité
- ▶ Gants contre les risques mécaniques

Contrôle & marquage :

- ▶ Marquage CE
- ▶ Examen CE de type par un organisme de contrôle indépendant

Information pour les entreprises : La Catégorie II constitue le standard pour de nombreuses applications industrielles et artisanales. Vérifiez toujours précisément le domaine d'utilisation et assurez-vous du respect des normes applicables.

3

Catégorie III – risque élevé

Protection contre les dangers mortels ou les dommages irréversibles pour la santé.

Exemples typiques :

- ▶ Masques respiratoires contre les substances dangereuses
- ▶ Combinaisons de protection chimique
- ▶ Protections antichute

Contrôle & marquage :

- ▶ Marquage CE
- ▶ Examen CE de type + surveillance continue par un organisme notifié
- ▶ Numéro d'identification de l'organisme de contrôle à côté du marquage CE

Information pour les entreprises : Une sélection rigoureuse des EPI, une documentation précise et des formations régulières sont indispensables.



Objectif :

Orientation rapide pour le choix des équipements de protection individuelle (EPI). Le guide aide les acheteurs, les responsables de la sécurité et les équipes commerciales à classer correctement les produits critiques pour la sécurité – de manière pratique, compacte et conforme.

Pourquoi la catégorie des EPI est déterminante

La classification des EPI en catégories I, II et III dépend du niveau de risque contre lequel ils offrent une protection.

Elle permet de déterminer :

- ▶ Quelles procédures de contrôle sont nécessaires,
- ▶ Si des organismes de contrôle externes doivent être impliqués,
- ▶ Et quelle responsabilité incombe à l'entreprise lors de la sélection et de l'utilisation des EPI.

Base juridique :

En Suisse, l'utilisation des EPI est régie par la LTr, l'OSPT, les normes techniques suisses et les indications du fabricant.

Tableau comparatif : les catégories d'EPI en un coup d'œil

Catégorie Degré de risque Exemples	Effort de contrôle	Adapté pour
I Faible – Gants de nettoyage & ménage	Déclaration du fabricant	Activités simples
II Moyen – Lunettes de protection, protection auditive	Examen CE de type	Industrie, artisanat
III Élevé – protection respiratoire, Protection chimique	Surveillance externe	Zones de travail dangereuses



Ce que les entreprises doivent respecter

- ▶ Les EPI doivent toujours être choisis en fonction du danger réel auquel les employés sont exposés.
- ▶ Les équipements de catégorie III ne doivent être utilisés qu'accompagnés d'une documentation complète.
- ▶ Les employés doivent être instruits et formés régulièrement.
- ▶ Consignez l'utilisation des EPI ainsi que les intervalles de contrôle.



Conclusion :

La catégorie EPI garantit la sécurité, la conformité légale et facilite les décisions d'achat. Une classification correcte des risques permet de protéger efficacement les employés et d'éviter des erreurs sur les produits critiques.

Conseil : Utilisez la catégorie d'EPI comme critère principal de sélection. Le confort, le matériau et la finition viennent ensuite.